



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°29

Publié le 24 avril 2023



CENTRE PÉNITENTIAIRE DE LONGUENESSE.....	3
- Arrêté en date du 14 mars 2023 portant nomination des membres au CSA (Comité Social d'Administration) spécial du centre pénitentiaire de Longuenesse,.....	3
- Arrêté fixant la liste des représentants siégeant au sein de la Formation Spécialisée du CSA de Longuenesse,.....	5

CENTRE PÉNITENTIAIRE DE LONGUENESSE

- Arrêté en date du 14 mars 2023 portant nomination des membres au CSA (Comité Social d'Administration) spécial du centre pénitentiaire de Longuenesse,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du 14 mars 2023 portant nomination des membres au comité social d'administration spécial de Longuenesse

Le chef d'établissement,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2022 fixant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants du personnel au sein des comités sociaux d'administration spéciaux institués dans les établissements et services du ressort de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Lille et le nombre de sièges attribué à chacune d'elles,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés représentants du personnel au comité social d'administration spécial de Longuenesse les personnes suivantes :

ORGANISATIONS SYNDICALES	MEMBRE(S) TITULAIRE(S)	MEMBRE(S) SUPPLEANT(S)
Force Ouvrière	PERARD DECOUDU Amandine PAYEN Stéphane CREPIN Benjamin	FUMERY Cyril LEPRETRE Arnaud LECLERCQ Grégory
UFAP	LEFEBVRE Yannick	HAUSPIE Ludovic

Article 2

Les membres titulaires et suppléants sont nommés jusqu'au 31 décembre 2026.

Article 3

Le chef d'établissement de Longuenesse est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'ARRAS.

Fait le 14 mars 2023.

Le chef d'établissement,


Sandrine ROCHER
Chef d'établissement
GE Longuenesse

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

**Arrêté du 21 mars 2023
fixant la liste des représentants siégeant au sein de la formation spécialisée du comité
social d'administration de Longuenesse**

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 14 mars 2023 fixant la liste des organisations syndicales et de leurs représentants aptes à siéger au sein du comité social d'administration spécial de Longuenesse ;

Vu les désignations de représentants titulaires et suppléants au sein de la formation spécialisée du comité social d'administration spécial de Longuenesse, auxquelles ont procédé les organisations syndicales siégeant au sein de ce comité, conformément aux dispositions de l'article 24 du décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 susvisé ;

Arrête :

Article 1

La liste des représentants titulaires et suppléants siégeant au sein de la formation spécialisée du comité social d'administration de Longuenesse est fixée comme suit :

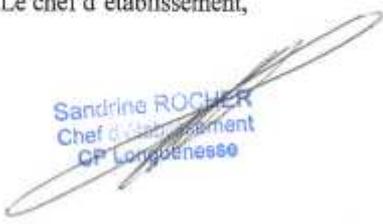
Organisations syndicales	Représentants titulaires	Représentants suppléants
Force Ouvrière	PERARD DECOUDU Amandine PAYEN Stéphane CREPIN Benjamin	HAGNERE Christophe VIDAL Marie MARGEZ José
UFAP	LEFEBVRE Yannick	HAUSPIE Ludovic

Article 2

Le chef d'établissement de Longuenesse est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'ARRAS.

Fait le 14 mars 2023.

Le chef d'établissement,


Sandrine ROCHER
Chef d'établissement
CP Longuenesse